



S.N.M.S.A.C – U.N.S.A.

Section DGI Air France

Téléphone : 01.41.56.04.30 Télécopie : 01.41.56.04.39

Email : airfrance@snmsac.com

SiteWEB : <http://www.snmsac.org>



REUNION DU 17 AOUT 2011

Bonjour à toutes et à tous,

Le SNMSAC/UNSA, suite à l'appel à une pause dans le conflit, et à la suspension de notre action le temps des négociations, a rencontré la Direction de la DGI ce jour.

Par rapport aux pistes évoquées le 11 Août 2011, certaines sont déjà à l'étude d'une recevabilité de la part de la Direction, comme la prime d'anglais, la prime de dépannage, le redéploiement des mentions complémentaires de 2009 et 2010 en division avion dès Septembre 2011(ils seront remplacés par les mentions complémentaires sortant de formation en 2011).

Les fiches de poste des mécaniciens que nous réclamons depuis des mois, voire des années vont enfin être fournies aux salariés, après présentation aux partenaires sociaux.

Une réflexion sur la prime de qualification avion/ moteur est engagée.

La Direction reconnaît l'existence de problème réel sur WA et s'engage à une recherche globale d'harmonisation de ce périmètre.

Le dossier de la pénibilité a été abordé pour prendre en compte les contraintes que nous subissons par rapport aux horaires décalés, aux spécificités. La possibilité de capitaliser les heures

de nuit sur un compteur pour un départ en retraite avant l'âge légal(ABS72) est une première piste de réflexion.

En Septembre, 90 embauches environ seront réalisées dont 50 à la DEA. Il a également été décidé du recrutement d'une centaine d'apprentis pour la rentrée 2011.

Notre demande d'attribution de la prime de non-accident aux mécaniciens avion, cabine, structure, devra faire l'objet d'une demande centralisée afin de tenir compte de tout personnel Air France se retrouvant au contact de l'avion avec un véhicule motorisé.

La Direction semble par contre fermée à l'attribution d'une prime de saisie au titre de l'utilisation du DVE/Maintenix , même si nous estimons que l'attribution de celle-ci est légitime par rapport au travail de saisie supplémentaire demandé aux utilisateurs de ces outils.

Les précédentes propositions de la Direction sont toujours d'actualité :

- ** 10pts partie théorique du B2,
- ** B2+2ans=12 pts d'éligibilité à l'APRS B,
- ** B3+5ans=B4 sans notion de poste,
- ** création de postes de B5 AMDE en piste, puis aux chantiers et dans les ateliers.

Cette liste de proposition n'est pas exhaustive.

D'autres rencontres sont prévues très rapidement pour faire évoluer les autres revendications.

Nous restons donc sur cette volonté de dialoguer avec la Direction, nous vous tiendrons de toute façon informés au fur et à mesure des réunions.

Les délégués SNMSAC/UNSA